



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026 A 18H00.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, GESRET, AUGEREAU, ALLAIRE, PUGEAUD

Mrs CHAPLAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVEAU

Absents : Mmes HUBLIER, RIQUOIS (donne pouvoir à Mme LE GOFF), FILLOCQUE (donne pouvoir à Mme GOTIAUX), ETIENNE

M. DRIF, FLORET, DUPONT, MERGAUX

Ordre du jour :

- Vote compte financier unique
- Vote affectation des résultats pour les budgets commune, CCAS, location
- Vote des tarifs communaux 2026
- Délibération CLECT – EPN
- Noms de rues – Lotissement les Forières
- Délibération présence verte
- Départ Mme MARGUERITE-BEAUJARD

1) Vote compte financier unique

a) Compte financier unique CCAS

CCAS (M57) - CCAS de GUICHAINVILLE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 000,00	24 175,39	27 175,39
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	24 175,39	24 175,39
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 000,00	36 394,77	39 394,77
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	25 358,97	25 358,97
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-1 183,58	-1 183,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	12 219,38	12 219,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	11 035,80	11 035,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	11 035,80	11 035,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	12 219,38	0,00	-1 183,58	0,00	11 035,80	
TOTAL I	12 219,38	0,00	-1 183,58	0,00	11 035,80	
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I + II + III	12 219,38	0,00	-1 183,58	0,00	11 035,80	

Présentation du Compte Financier Unique C.C.A.S. 2025, le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.

b) Compte financier unique Location

LOCATION - LOC IMMEUBLE SCE A LA PERSONNE -- 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	94 012,33	128 558,14	222 570,47	
	Recettes réalisées (1)	B	58 706,00	125 551,16	184 257,16	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	98 041,83	140 036,98	238 078,81	
	Dépenses réalisées (1)	E	94 012,83	97 981,14	191 993,97	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 306,83	27 570,02	-7 736,81	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 029,50	11 478,84	15 508,34	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-31 277,33	39 048,86	7 771,53	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-31 277,33	39 048,86	7 771,53	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LOC. IMMEUBL SCE A LA PERSONNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	4 029,50	0,00	-35 306,83	0,00	-31 277,33	
Fonctionnement	11 478,84	0,00	27 570,02	0,00	39 048,86	
Sous-Total	15 508,34	0,00	-7 736,81	0,00	7 771,53	
TOTAL III	15 508,34	0,00	-7 736,81	0,00	7 771,53	
TOTAL I + II + III	15 508,34	0,00	-7 736,81	0,00	7 771,53	

Présentation du Compte Financier Unique Location Immeuble Service à la Personne 2025, le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.

c) Compte financier unique Commune

COMMUNE (M57) - COMMUNE de GUICHAINVILLE (M57) - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 805 740,80	2 420 578,00	5 226 318,80
	Recettes réalisées (1)	B	305 572,51	2 601 698,72	2 907 271,23
	Restes à réaliser	C	472 097,00	0,00	472 097,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 761 239,01	4 309 658,92	7 070 897,93
	Dépenses réalisées (1)	E	1 396 633,38	2 252 590,66	3 649 224,04
	Restes à réaliser	F	300 984,00	0,00	300 984,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 091 060,87	349 108,06	-741 952,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-44 501,79	2 139 666,57	2 095 164,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 135 562,66	2 488 774,63	1 353 211,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	171 113,00	0,00	171 113,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-964 449,66	2 488 774,63	1 524 324,97

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-44 501,79	0,00	-1 091 060,87	0,00	-1 135 562,66
Fonctionnement	2 177 412,36	37 745,79	349 108,06	0,00	2 488 774,63
TOTAL I	2 132 910,57	37 745,79	-741 952,81	0,00	1 353 211,97
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21102-LOC. IMMEUBL SCE A LA PERSONNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	4 029,50	0,00	-35 306,83	0,00	-31 277,33
Fonctionnement	11 478,84	0,00	27 570,02	0,00	39 048,86
Sous-Total	15 508,34	0,00	-7 736,81	0,00	7 771,53
TOTAL III	15 508,34	0,00	-7 736,81	0,00	7 771,53
TOTAL I + II + III	2 148 418,91	37 745,79	-749 689,62	0,00	1 360 983,50

Présentation du Compte Financier Unique Commune 2025, le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.

- 2) Vote affectation des résultats pour les budgets commune, CCAS, location
 a) Vote de l'affectation de résultat CCAS

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- € - €	- €	- €
FONCT	12 219,38 €		- 1 183,58 €			11 035,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	11 035,80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 035,80 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette affectation.

b) Vote de l'affectation de résultat Location

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	4 029,50 €		- 35 306,83 €	- € - €	- €	31 277,33 €
FONCT	11 478,84 €	- €	27 570,02 €			39 048,86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	39 048,86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	31 277,33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 771,53 €
Total affecté au c/ 1068 :	31 277,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette affectation.

c) Vote de l'affectation de résultat Commune

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 44 501,79 €		- 1091 060,87 €	300 984,00 € 472 097,00 €	171 113,00 €	- 964 449,66 €
FONCT	2177 412,36 €	37 745,79 €	349 108,06 €			2488 774,63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2488 774,63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	964 449,66 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1524 324,97 €
Total affecté au c/ 1068 :	964 449,66 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette affectation.

3) Vote des tarifs communaux 2026

Chaise : 0.55 € - Table : 3.98 €

Cimetière trentenaire : 154 €

Colombarium : 15 ans : 190 € - 30 ans : 270 €

Caves urnes : 15 ans : 190 € - 30 ans : 270 €

Salle des Associations : 1 salle (G) : 562 €

Stationnement commerçant la journée : 217 €

Camion à la journée utilisant l'électricité au mètre linéaire : 3.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs communaux pour 2026.

4) Délibération CLECT – EPN

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la Communauté de communes La Porte Normande, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Article 148 de la loi n° 2016*1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçue sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 9 décembre 2025, la CLECT a adopté son rapport relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » à la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie. Ce rapport, établi conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, fixe le montant des charges et recettes transférées afin de garantir la neutralité financière entre la Ville d'Évreux et la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Il constitue la base juridique et financière pour l'ajustement des attributions de compensation, qui devront être approuvées par délibérations concordantes des communes membres dans le délai légal de trois mois.

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-1,

Vu Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 *nonies C*,

Vu le rapport portant sur le transfert de charges lié au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » adopté par la CLECT le 9 décembre 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 décembre 2025 relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain », tel que joint à la présente délibération.

5) Noms de rues – Lotissement les Forières

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu la création du nouveau lotissement « Les Forières » accordée par le permis d'aménager 027 306 24 F0003

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a choisi les noms des rues du lotissement « Les Forières »

- Rue Rosa Bonheur
- Rue Marie Curie
- Rue Joséphine Baker
- Rue Robert Badinter
- Rue René Cassin (prix Nobel de la paix)

6) Délibération présence verte

Le CCAS après en avoir délibéré autorise le président du CCAS à signer une convention avec Présence verte dans le cadre du maintien à domicile et d'aide à la vie des personnes âgées et fixe la participation de la commune à 10€ pour l'abonnement individuel à présence verte.

Présence verte centre nord s'engage à faire bénéficier les abonnées du CCAS de Guichainville d'un tarif préférentiel pour les frais d'installation. Celui-ci sera défini selon les règles suivantes :

Participation mensuelle du CCAS	De 0 à 4.99€	5 à 9.99€	10€ et plus
Frais d'installation	60€	45€	35€

Pourront percevoir cette participation de 10€ mensuel :

- Les personnes déjà abonnées à présence verte,
- Les personnes dont les demandes sont en cours,
- Les nouveaux abonnés.

7) Départ Mme MARGUERITE-BEAUJARD

Mme MARGUERITE-BEAUJARD ergothérapeute et locataire d'un local dans le pavillon de santé demande une réduction de son préavis.

Le conseil municipal après étude de son dossier accepte sa demande.

La nouvelle date de départ est le 30/06/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande.